Châteaux et villes en Bourgogne à l'époque moderne

Estelle Jeangrand-Leroux*

Résumé

Une ville avec un château fort n'est pas toujours un bourg castral. Le château peut engendrer, déplacer, ou dynamiser une agglomération. Cette genèse de la cité a souvent des conséquences tout au long de l'époque moderne sur les relations entre le château et la ville. Dans la guerre, le château peut représenter pour la ville la ruine ou le salut. Dans la paix, c'est le plus souvent un poids mort : il faut l'entretenir, parfois aussi entretenir la garnison. Mais dans la dialectique villes/châteaux, les premières sont largement gagnantes au XVIIIe *siècle, ce qui se concrétise par des réaffectations, abandons, ou le plus souvent destructions des forteresses urbaines.*

Les relations entre les châteaux et les villes constituent un thème de recherche relativement récent. Apparu dans les années 1980, il se développe réellement depuis les années 2000 à travers des colloques[2]. Notre travail de recherche s'inscrit dans cette perspective. Le champ géographique de ce travail est la Bourgogne de la fin de l'époque moderne, c'est-à-dire les limites de cette province à la veille de la Révolution. Celle-ci regroupait plus ou moins les actuels départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire plus une partie de l'Yonne (fig. 1). S'il s'agit principalement de déterminer les rapports entre les châteaux et les villes à l'époque moderne, en temps de guerre comme en temps de paix, il convient préalablement de se pencher sur leurs relations originelles à l'époque médiévale.

Châteaux et villes : la genèse

On distingue globalement deux types de situations originelles : soit le château fut à l'origine de la ville, soit la ville fut dotée d'un château. Il apparaît que le premier cas est majoritaire en Bourgogne.

Des châteaux à l'origine de villes

Les édifices bourguignons relevant de cette catégorie sont relativement anciens. Il s'agit de châteaux élevés entre l'extrême fin du Xe et le XIIIe siècle. Parmi eux, trois types se distinguent[3].

* Thèse en cours : *Les usages des châteaux forts urbains en Bourgogne à l'époque moderne* s. dir. Christine Lamarre, professeur émérite à l'université de Bourgogne, co-direction d'Hervé Mouillebouche, maître de conférences à l'université de Bourgogne.

2. Bur (Michel) (dir.), *Aux origines du second réseau urbain. Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre :* actes du colloque de Nancy 1er-3 octobre 1992. Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1993.

Cocula (Anne-Marie) et Combet (Michel) (éd.), *Château et ville : actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, les 28, 29 et 30 septembre 2001*. Paris : de Boccard, 2002. Avec notamment une étude sur la Bourgogne : Lamarre (Christine), Châteaux et villes en Bourgogne au XVIIIe siècle, p. 147-162.

Blieck (Gilles), Contamine (Philippe), Faucherre (Nicolas), Mesqui (Jean), *Le château et la ville : conjonction, opposition, juxtaposition (*XIe-XVIIIe *siècle)* : actes du 125e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Lille, 2000. Paris : CTHS, 2002.

Blieck (Gilles), Contamine (Philippe), Corvisier (Christian) (dir.), *La forteresse à l'épreuve du temps : destruction, dissolution, dénaturation,* XIe-XXe *siècle : a*ctes du 129e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Besançon, 2004. Paris : CTHS, 2007.

Cressier (Patrice) (éd.), *Castrum 8. Le château et la ville : espaces et réseaux*. Madrid : Casa de Velazquez ; Rome : École française de Rome, 2008.

3. La typologie ici utilisée est empruntée à Metz (Bernard), En Alsace, bourgs castraux ou villes castrales ? *in :* Bur, *Les peuplements castraux*… p. 226-227.

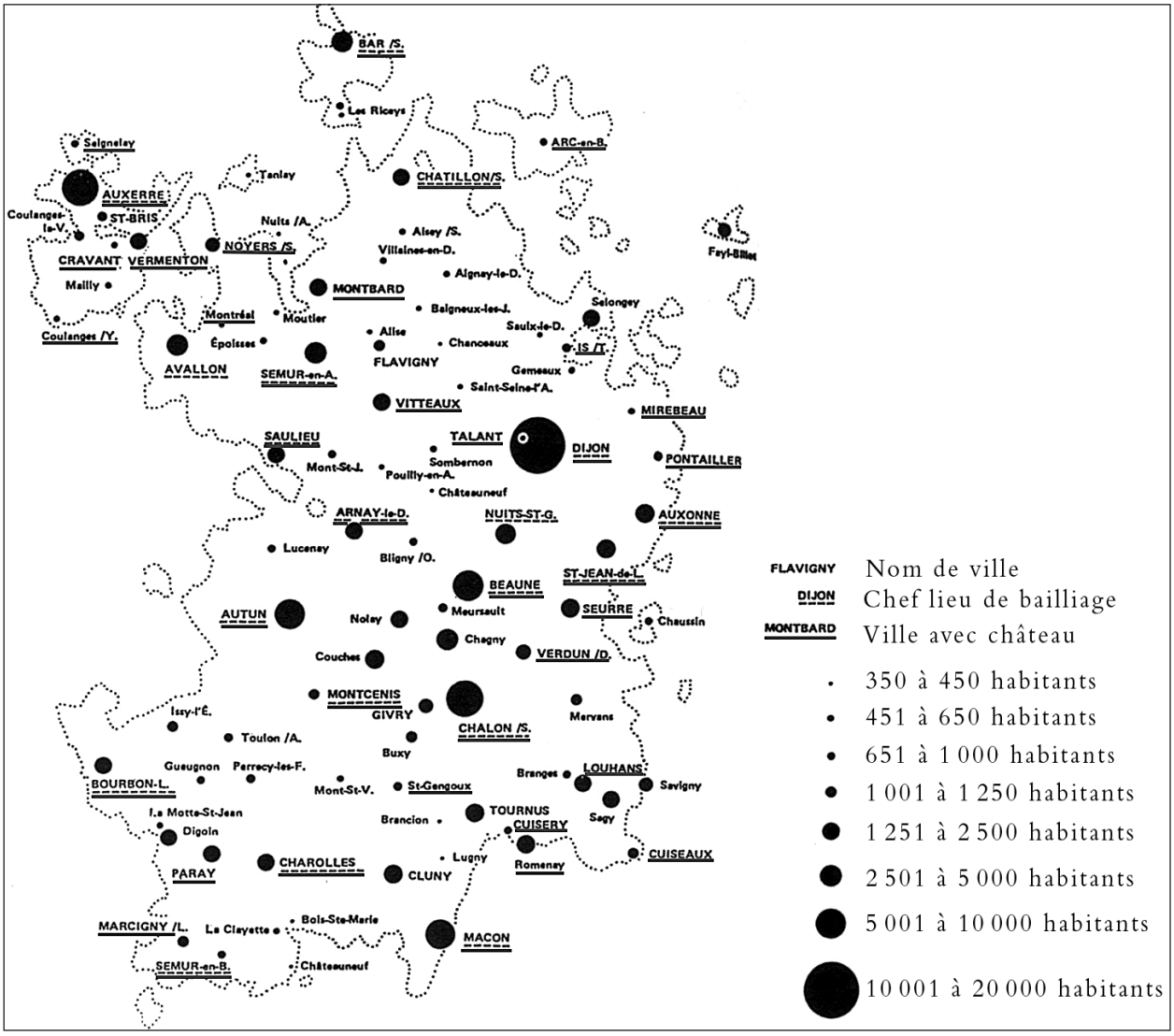

Fig. 1 : villes et châteaux urbains en Bourgogne à l'époque moderne.
Données : Chr. Lamarre ; dessin : Fr. Tainturier.

– *Le type primaire* : un château au départ isolé donne naissance à une agglomération entièrement nouvelle qui en prend le nom.

Talant, aux portes de Dijon, offre l'exemple d'un développement urbain de ce type organisé par une autorité : le duc de Bourgogne Eudes III. Pendant l'érection de l'édifice au début du XIIIe siècle, le duc dota le site d'une ville neuve au plan bien régulier et avec son église. Le bourg était séparé du château par un simple mur. Les colons s'installèrent rapidement, attirés par les franchises et la charte de commune offertes par le duc (fig. 2).

À l'inverse, Charolles constitue un bourg castral spontané[4]. Les comtes de Charolles bâtirent un château au Xe siècle. Son emplacement stratégique favorisa le peuplement castral : les habitants s'installèrent au pied de l'éperon du château, au fond d'un vallon dans les méandres de deux rivières (fig. 3).

– *Le type secondaire* : une localité préexistante est aspirée par un château implanté à quelque distance d'elle. Louhans (est de la Saône-et-Loire) entre dans ce type de configuration. Au

4. Voir *ultra* l'étude de Franck CHALÉAT, Autour de quelques châteaux en Charolais-Brionnais : les bourgs de Semur-en-Brionnais et Charolles, p. 241-266.

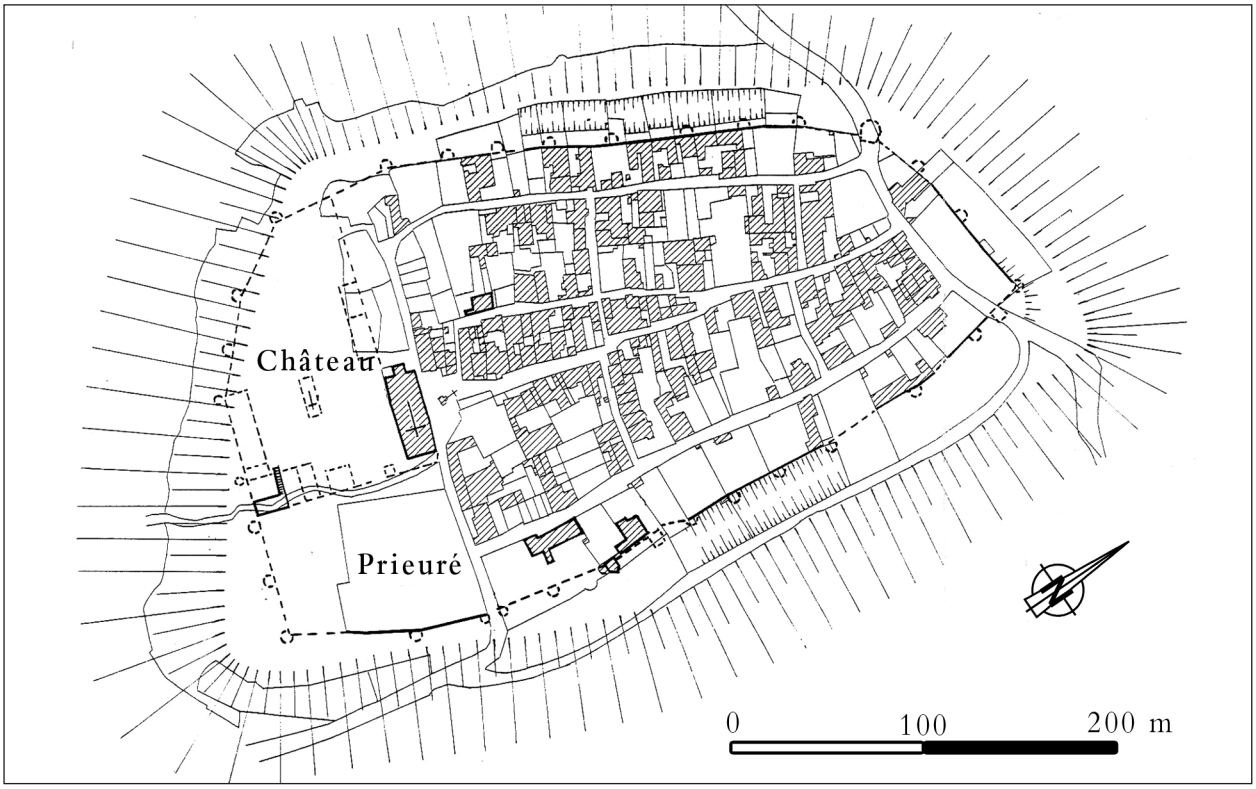

Fig. 2 : bourg et château de Talant, d'après Mouillebouche, *Les peuplements castraux…*

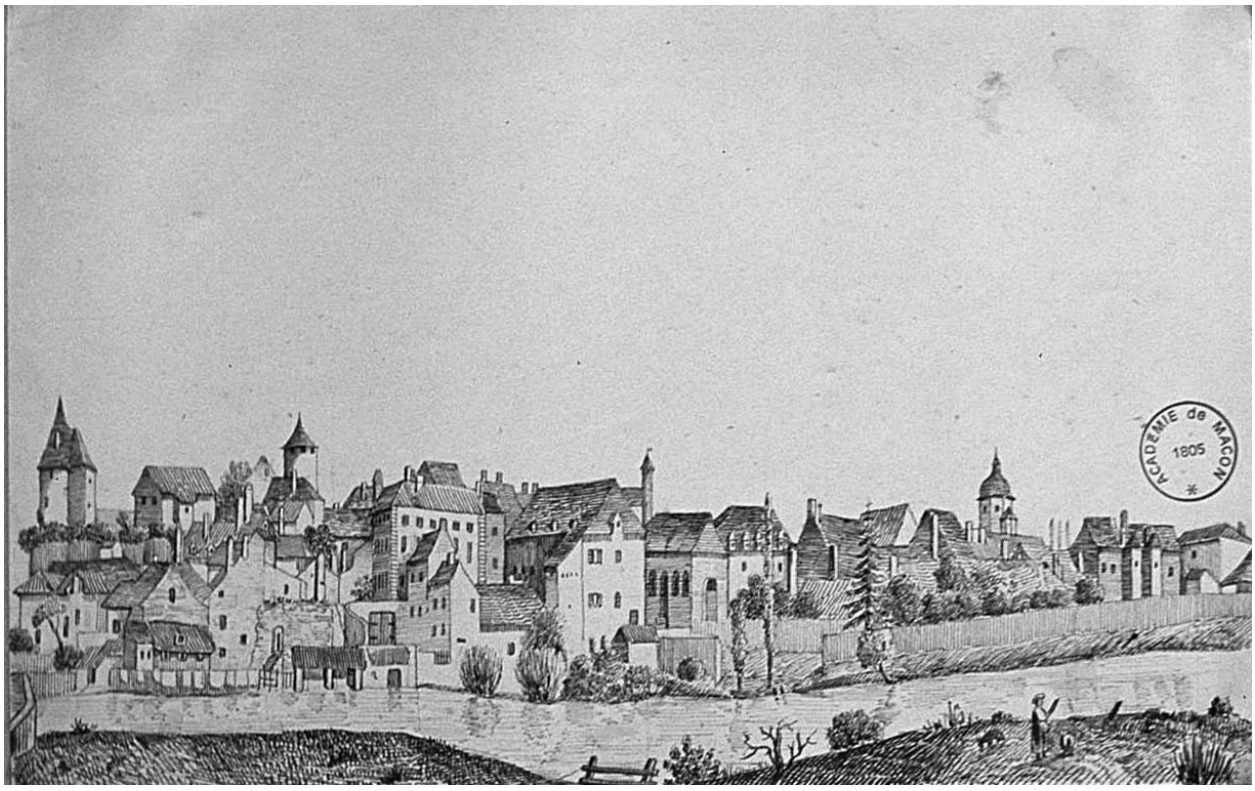

Fig. 3 : Charolles en 1847, vu du nord-ouest (le château est à gauche).
Académie de Mâcon, ms 1 805, album Rousselot (photo M. Maerten).

Fig. 4 : cadastre de Louhans, 1811, tableau d'assemblage au 1/10 000.

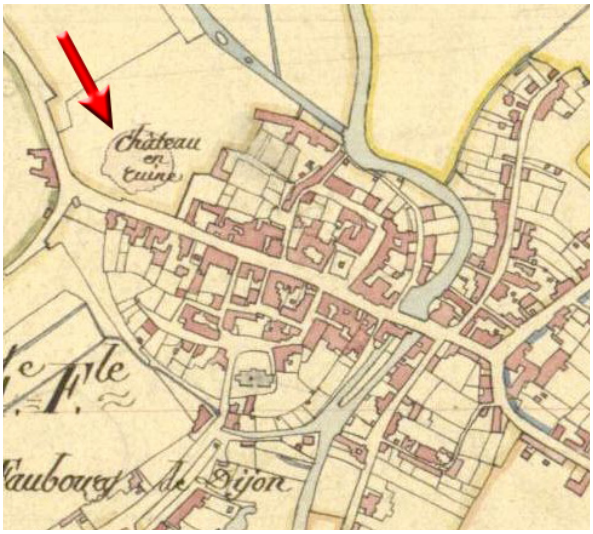

Fig. 5 : cadastre de Mirebeau-sur-Bèze, 1838, tableau d'assemblage au 1/10 000.

IXe siècle, Louhans était un village déjà pourvu d'une église à laquelle s'ajouta au Xe siècle un prieuré qui suscita le développement de la ville. Au XIIIe siècle, le seigneur Henri de Vienne établit un château sur la rive gauche de la Seille (fig. 4). L'édifice se tenait à l'écart du peuplement qui s'étendait de l'église à la rivière du Solnan. Henri de Vienne installa ses hommes au pied du château et leur fournit des équipements (bâtiments, four banal, etc). Ce bourg castral attira à lui le peuplement ancien. L'attraction se renforça avec la clôture du bourg et l'octroi, en 1269, d'une charte de franchise[5].

– *Le type tertiaire* : il s'agit de localités anciennes dans lesquelles (ou à proximité immédiate desquelles) s'est implanté un château et qui sont devenues des villes grâce à l'édifice, mais sans transfert de site. Mirebeau en est un exemple. Le château est mentionné pour la première fois en 1031 lorsqu'il fut pris et détruit par le roi Robert II le Pieux[6]. L'édifice fut reconstruit et suscita le développement du bourg qui se développa sur son flanc sud-est. L'habitat s'organisa de part et d'autre de la route qui partait du château (fig. 5).

Des villes dotées de châteaux

Les châteaux implantés dans des villes préexistantes sont minoritaires en Bourgogne. Ils se situent dans les localités les plus anciennes, celles du premier réseau urbain. Ces édifices étaient aussi bien seigneuriaux que ducaux ou royaux.

Les premiers relèvent davantage des châteaux-résidence, des palais que des châteaux forts. C'est notamment le cas du château à motte de Romenay (sud-est de la Saône-et-Loire), édifié par l'évêque de Mâcon au XIIe siècle dans cette localité mentionnée dès le VIIIe siècle.

Les châteaux ducaux, tels celui d'Autun, étaient bien plus fortifiés. Principale cité antique de Bourgogne, Autun se développa autour de deux pôles. D'une part la ville haute, pôle religieux organisé autour de la cathédrale. D'autre part la ville basse (ou quartier Marchaux), pôle marchand. Au XIIIe siècle, le château Rivault, avec ses nombreuses tours, vint s'accrocher dans la partie sud et la plus élevée de la ville haute (fig. 6).

5. Canat de Chizy (Marcel), *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1863, p. 91.

6. Bougaud (Émile), Garnier (Joseph), *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la chronique de Saint-Pierre de Bèze*. Dijon : Darantière, 1875. (Collection Analecta Divionensia, 9.), p. 316.

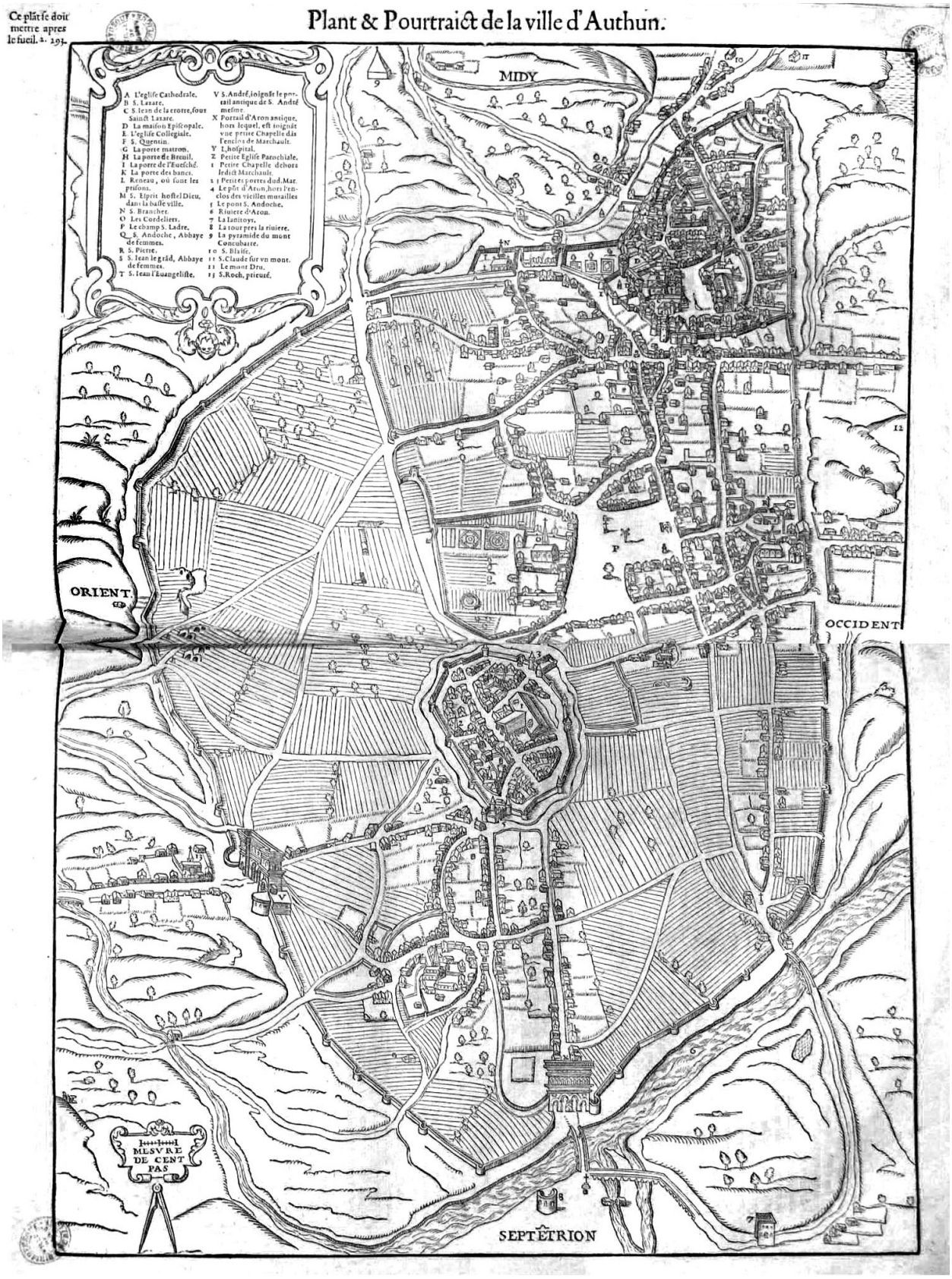

Fig. 6 : plan de la ville d'Autun en 1575, dessiné par Belleforest, (sud en haut) édité dans MUNSTER, *Cosmographie universelle… t. I, p. 293.*

Simultanément à l'apparition des châteaux ducaux, les premiers édifices royaux virent le jour : à Saint-Gengoux-le-National au XIIe siècle sous l'impulsion de Louis XII (fig. 7) et au tournant des XIIe et XIIIe siècle à Cravant avec Charles VI.

À partir de la fin du XVe siècle, s'élevèrent, par la volonté de Louis XI, les « trois sœurs bourguignonnes » : les forteresses de Beaune, Dijon et Auxonne (fig. 8, 9 et 10). Dans ces trois localités, le nouvel édifice royal était un second château dans la ville, Auxonne Beaune et Dijon étant déjà dotées d'un château ducal ou comtal.

Les deux dernières cités bourguignonnes dotées d'une forteresse furent Mâcon, en 1568-1569, et Chalon dans la seconde moitié du XVIe siècle. La première, construite en un an seulement ne survécut pas aux guerres de Religion en 1585. La seconde, initiée par François Ier, provoqua un réel bouleversement du

Fig. 7 : tour de Saint-Gengoux-le-National, actuellement presbytère.

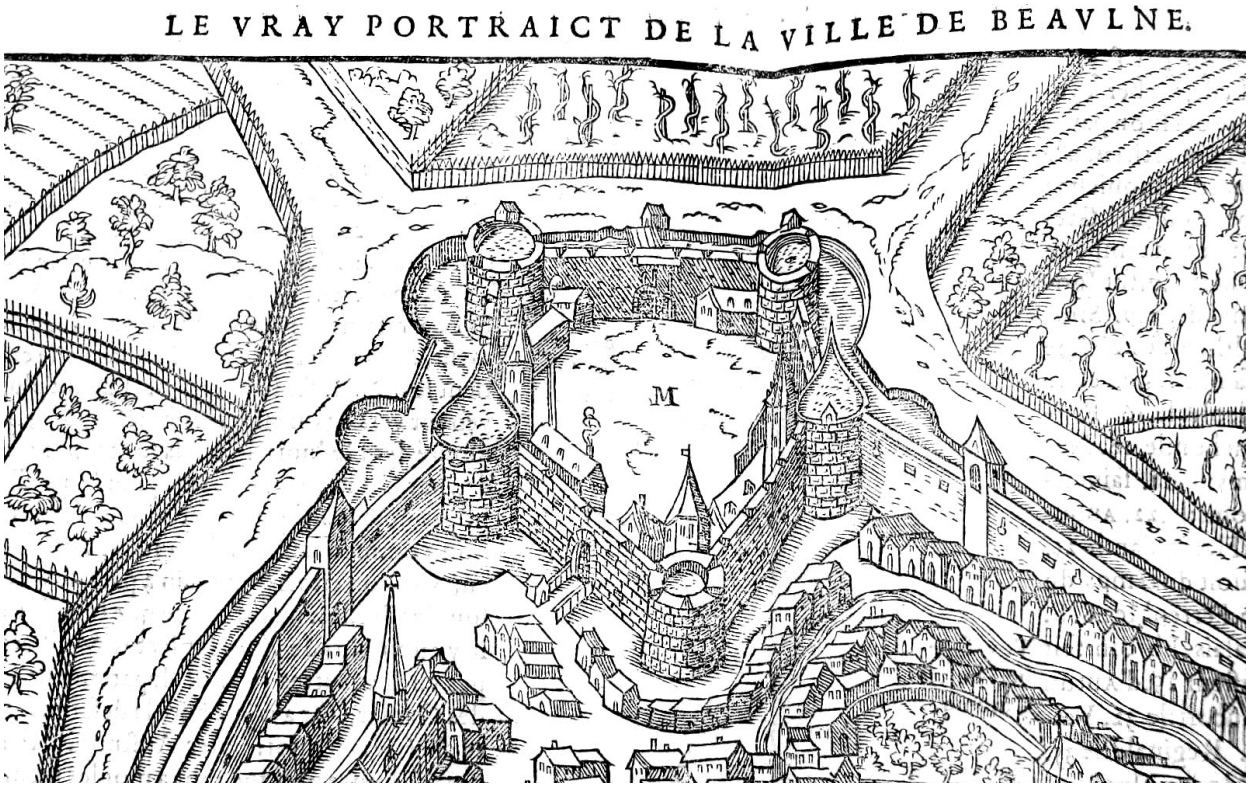

Fig. 8 : plan de la ville de Beaune en 1575, dessiné par Bellefortest, édité dans Munster, *Cosmographie universelle… t. II, p. 290-291.*

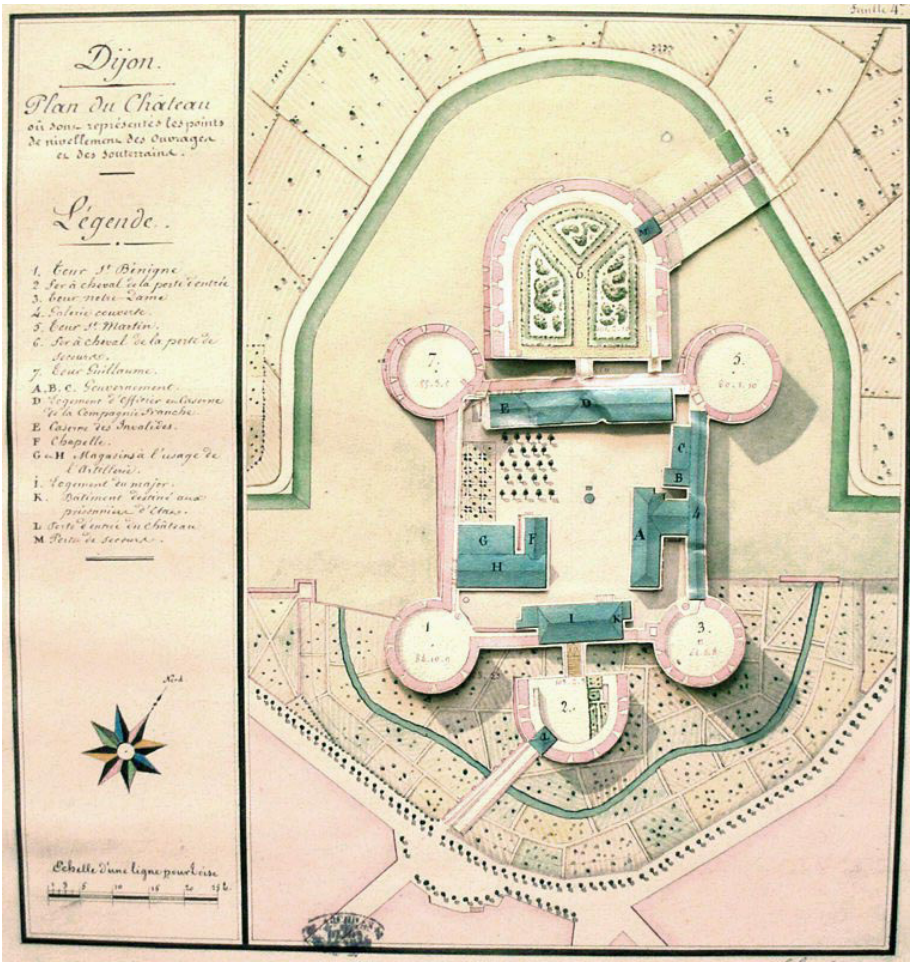

Fig. 9 : plan du château de Dijon de 1788. Arch. munic. de Dijon, H 139 bis, feuille 4, plan du génie (photo E.J.L.)

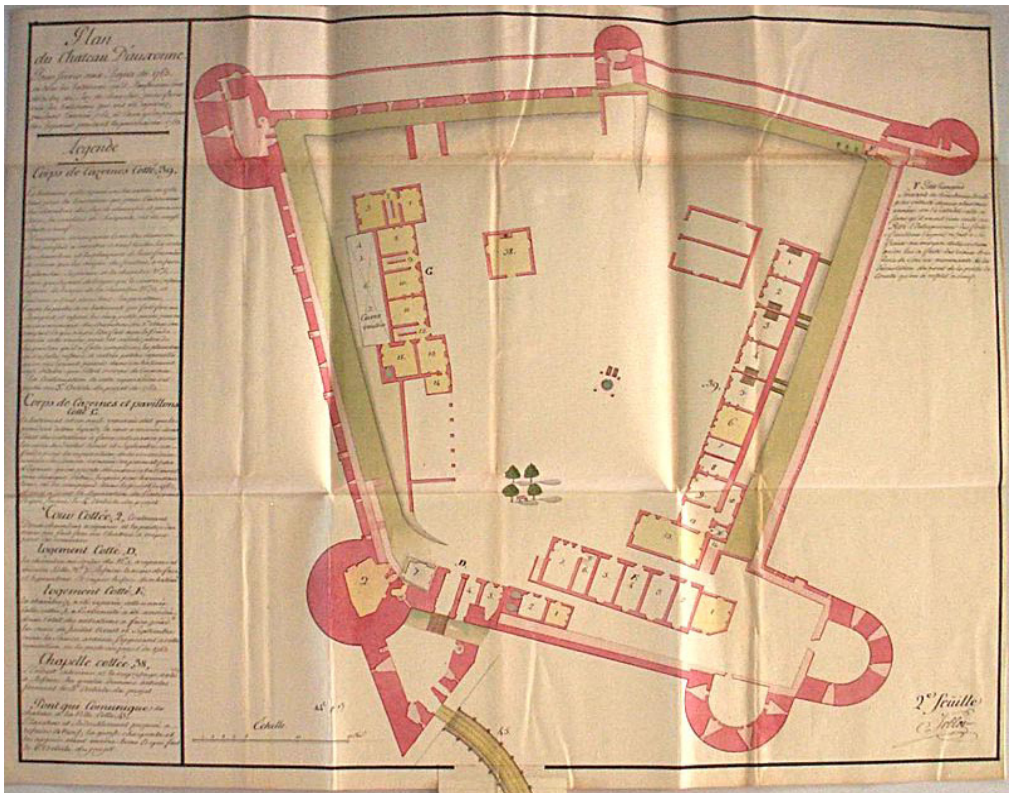

Fig. 10 : plan du château d'Auxonne en 1763. Services historiques de l'armée de terre, Vincenne, art. 8, sec. 1, carton 1, Auxonne (photo E.J.L.)

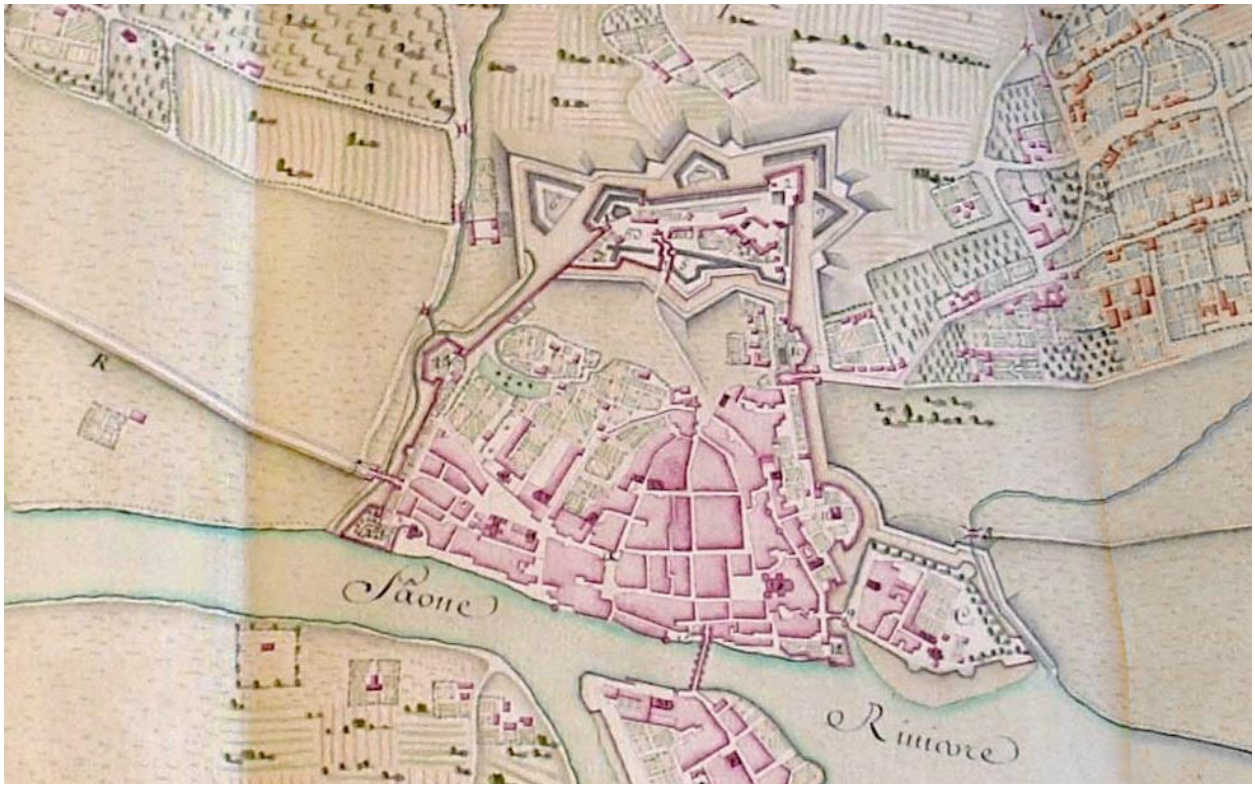

Fig. 11 : Chalon-sur-Saône en 1726.
Extrait du plan de l'ingénieur du roi Desboz, SHAT, art. 8, sec. 1 Chalon, carton 1, (photo E.J.L.)

tissu urbain chalonnais : elle supplanta le quartier à l'ouest du vieux *castrum* (fig. 11). L'abbaye Saint-Pierre, les églises Sainte-Croix et Saint-André furent détruites et leurs pierres utilisées pour bâtir la citadelle royale.

Châteaux et villes en temps de guerre au XVIe siècle

L'étude des origines des relations entre le château et la ville trouve un écho dans les rapports entre ces deux entités à l'époque moderne. Ce fut tout particulièrement le cas au XVIe siècle. Celui-ci fut marqué, à partir des années 1560, par quatre décennies de conflits relevant d'une part des guerres de Religion, d'autre part de la Ligue.

Les guerres de Religion constituent une série de conflits, assimilés à des guerres civiles, qui opposèrent catholiques et protestants calvinistes de 1562, année de la promulgation de l'édit de Nantes, jusqu'à la fin du XVIe siècle, avec de brèves périodes de paix. Dès mai 1562, le sud de la Bourgogne est concerné avec des saccages à Mâcon et à Chalon-sur-Saône puis à Tournus, Marcigny et Cluny.

La Ligue était une alliance nationale à la fois militaire, politique et religieuse visant à lutter contre les progrès de la religion prétendue réformée en France durant les guerres de Religion. Ce mouvement fondé en 1584 par la famille des Guise se développa en 1585 dans de nombreuses villes du royaume. La Ligue toucha profondément la Bourgogne car son gouverneur, le duc de Mayenne, était le frère du duc de Guise.

Comme l'a déjà souligné Hervé Mouillebouche, les châteaux furent au cœur de ces décennies de conflit (fig. 12)[7]. Dans sa thèse sur la Ligue en Bourgogne[8], Henri Drouot qualifia

7. Mouillebouche (Hervé), *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIIIe au XVIe siècle.* Dijon : EUD, 2002

8. Drouot (Henri), *Mayenne et la Bourgogne 1587-1596, contribution à l'histoire des provinces françaises pendant la Ligue*. Paris : Picard, 1937.

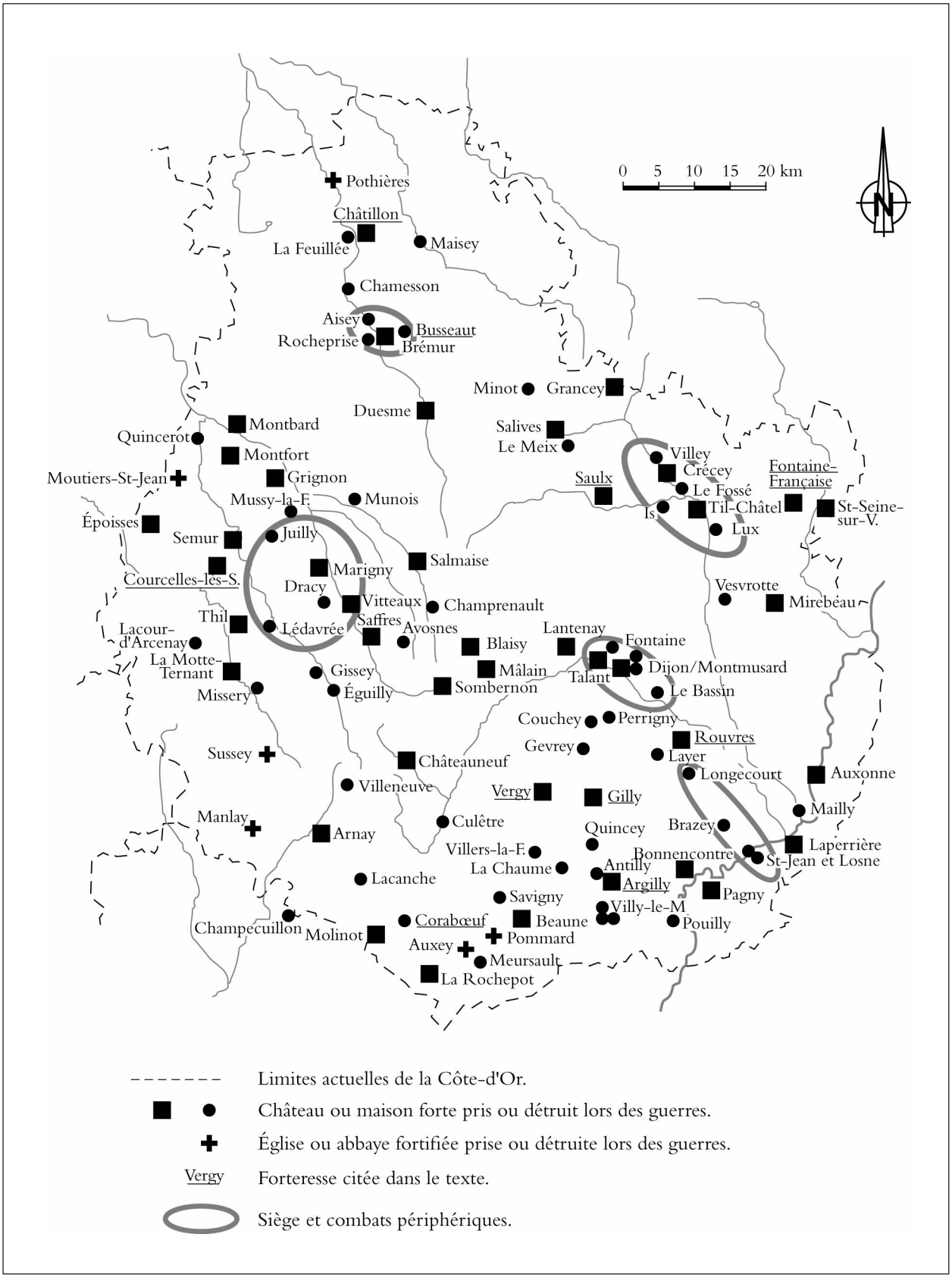

Fig. 12 : châteaux et maisons fortes en Bourgogne du nord dans les guerres de Religion : 1576-1595.
Mouillebouche, Les maisons fortes en Bourgogne du nord… p. 347.

même cette période de « guerre de châteaux ». En effet, partout les combats touchaient aux édifices. Si les châteaux ruraux étaient concernés par les affrontements, leurs homologues urbains l'étaient plus encore car les villes elles-mêmes représentaient des enjeux particuliers. Dans ce contexte, les châteaux furent pour les villes tantôt des protecteurs, tantôt des fardeaux, voire des dangers.

Les châteaux, des protecteurs

La protection est l'un des rôles primitifs des châteaux, concrétisé par le droit de retrait. Celui-ci persista à l'époque moderne. De cette protection découlait une entraide qui pouvait prendre différentes formes. Parmi celles-ci, on relève une union des soldats du château et des hommes de la ville dans la défense de la localité face aux assaillants, quels qu'ils soient. Ce fut le cas parfois à Noyers à partir de 1568 et à Autun en 1591[9].

La dimension protectrice du château pouvait revêtir une forme bien plus symbolique comme à Coulanges-la-Vineuse en février 1568. Cette année-là, les protestants se présentèrent aux portes de la ville. Les habitants cherchèrent à protéger des pillages à venir leurs biens les plus précieux. Entre autres, ils mirent à l'abri la statue en argent de saint Christophe – patron de leur paroisse – dans le lieu qui leur paraissait le plus sûr de la ville : le puits du château. Finalement, les Coulangeois durent sortir la précieuse statue de sa cachette et la donner aux assaillants pour être eux-mêmes épargnés[10].

Les châteaux, des fardeaux

Pour une ville, une forteresse pouvait représenter un fardeau à au moins deux titres lors de conflits armés. Un château devenait une charge financière pour une localité lorsqu'elle devait pourvoir, au moins en partie, à son fonctionnement quotidien. C'était une situation habituelle pour les citadelles royales pourvues d'une garnison permanente : Auxonne, Beaune, Chalon, Dijon et Mâcon. En temps de guerre, cette charge financière devenait alors plus pesante. Dans les autres villes, la prise d'un château s'accompagnait souvent de pillages suivis par l'obligation pour les habitants d'entretenir les soldats.

Le château constituait également un fardeau pour une ville en temps de guerre car il était une cible privilégiée. À Marcigny, de 1587 à 1594, la ville fut prise et reprise, tantôt par les royalistes tantôt par les ligueurs. À chaque fois, les combattants ciblaient le château pour en faire ensuite le centre nerveux de leurs opérations. Ils y installaient un capitaine avec une garnison pour défendre cette position et, plus largement, tenir la ville et ses environs[11].

Les châteaux, des dangers

Lorsque la ville avait choisi un parti différent de celui du château, celui-ci devenait un véritable danger pour la population locale. Ce fut le cas, durant les guerres de Religion, dans de nombreuses petites villes comme à Bar-sur-Seine. Les habitants y subirent les pires atrocités, amplement relatées par les contemporains qui parlent même de cannibalisme[12].

En général, le château fut un réel danger dans les localités où il était postérieur à la ville, c'est-à-dire lorsqu'il apparaissait comme une pièce rajoutée et étrangère. L'exemple le plus patent de cette situation est Dijon. À l'extrême fin du XVIe siècle, la garnison était ligueuse et la municipalité loyaliste. Cette divergence conduisit à une véritable confrontation armée. Pendant plusieurs jours, la garnison du château tira sur la ville, mutilant maisons et bâtiments

9. Noyers : Challe (Ambroise), *Histoire des guerres du calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais et autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*. Auxerre : G. Perriquet, 1863-1864. Rééd. Genève : Mégariates Reprint, 1978, *passim*.

10. Ribière (H.), Coulanges-la-Vineuse, *in : Bulletin de la société des sciences historiques de l'Yonne*, t. 4 : 1850, p. 129.

11. Berthault (Léonard), *L'illustre Orbandale, ou histoire ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône, enrichie de plusieurs recherches curieuses et divisées en éloges*. Lyon : Cusset, 1662.

12. BnF, fr. 5 595, f° 229 *(décade historique de Langres, archidiaconé de Bar-sur-Seine)*.

officiels, faisant surtout des blessés et des morts parmi les Dijonnais. L'affrontement ne s'acheva qu'en 1595 avec le siège du château par les troupes d'Henri IV[13].

Les destructions de châteaux

Ces longs conflits qui touchèrent toute la Bourgogne à la fin du XVIe siècle amenèrent une vague sans précédent de destruction sde châteaux urbains. Trois types de situations émergent.

- *Premier cas* : les destructions furent directement liées aux combattants quels qu'ils fussent. De cette manière, dans les années 1590, le château de Louhans fut détruit par les ligueurs[14] tandis que celui de Coulanges-sur-Yonne fut mis en état de ruine par les royalistes[15].

- *Deuxième cas* : les destructions furent menées par les habitants eux-mêmes. Ainsi, à Arnay-le-Duc en 1592 et 1593, les habitants démontèrent une partie du château pour réparer l'enceinte urbaine[16]. À Bar-sur-Seine, en 1594, les habitants mirent à bas la forteresse, cause de leurs maux les plus atroces depuis deux décennies. Ils avaient agi sans autorisation et demandèrent, a posteriori, le pardon du roi Henri IV pour cette destruction illégale[17].

- *Troisième cas* : les destructions s'inscrivirent dans un processus tout à fait légal, dirigé par Henri IV et sur l'initiative des États de Bourgogne. Le roi ordonna en octobre 1602 « la démolition des châteaux et forts de Beaune, Saulx-le-Duc, Talant, Vergy, Semur-en-Auxois, Autun, Montbard, Bourbon-Lancy, Losne, Brémur, Mâlain, Vitteaux, Époisses, Cuiseaux ainsi que de toutes les fortifications élevées pendant les troubles ». Cette décision royale de grande envergure ne fut au final que partiellement exécutée[18]. Les châteaux de Semur-en-Auxois, Montbard, Bourbon-Lancy, Losne, Mâlain et Époisses furent épargnés.

Châteaux et villes en temps de paix (XVIIe-XVIIIe siècle)

Quelles relations châteaux et villes entretenaient-ils en dehors des périodes de conflits armés ? Dans cette perspective, il convient de distinguer deux types de châteaux : les citadelles royales et les autres édifices.

Les citadelles royales

Quelles étaient les caractéristiques des citadelles royales – Auxonne, Chalon-sur-Saône et Dijon – aux XVIIe et XVIIIe siècle ? Il s'agissait de lieux de garnison permanente. Celle-ci était assurée par une compagnie franche, composée de soldats issus de la population urbaine locale, et, à partir de la fin du XVIIe siècle, par des compagnies d'invalides détachés de l'hôtel royal des Invalides parisiens. L'ensemble de ces troupes était dirigé par un état major (gouverneur, commandant, lieutenant) issu de la noblesse de la province. La hiérarchie militaire au sein de cet état major reflétait la hiérarchie sociale.

L'ensemble de ces troupes royales était en relation avec leur ville de garnison. Les hommes des citadelles devaient notamment collaborer avec les représentants municipaux pour assurer l'organisation (sécurité et cérémonial) de manifestations publiques : fêtes religieuses, célébrations de victoires, tenues des États de Bourgogne, réceptions de hauts personnages,

13. Jeangrand (Estelle), *Le château de Dijon : de la forteresse royale au château des gendarmes 1688-1802*. Précy-sous-Thil : l'Armançon ; Neuilly-les-Dijon : Murmure, 2007.

14. Drouot (Henri), *Mayenne et la Bourgogne, 1587-1596 ; contribution à l'histoire des provinces françaises pendant la Ligue*. Paris : Picard, 1937, t. 1, p. 433-434.

15. ADCO, B 1 000 : l'édifice est « *ruiné, démoly et tellement rendu inhabitable qu'il était impossible de le mettre en l'estat qu'il était auparavant*. »

16. Lavirotte (César), *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc en Bourgogne*. Autun : Dejussieu, 1837, p. 135.

17. Lettre publiée dans Rouget, *Recherche historique, générale et particulière sur la ville et comté de Bar-sur-Seine*. Dijon : Fratin, 1772, p. 213 *et sq*.

18. ADCO, C 3 075, f° 45. Par délibération du 13 septembre 1602, les États demandent aux élus en cour de solliciter du duc de Bellegarde, gouverneur de la province, la démolition des châteaux de Beaune et de Saulx-le-Duc. *Ibid*. f° 46 : délibération des États du 14 octobre 1602 notant que les élus, de retour du voyage en cour, rapportent que le roi a accordé la démolition de châteaux bourguignon.

etc. Ces collaborations voulues par les autorités supérieures (gouverneur de la province, intendant, ministre) étaient seulement ponctuelles. Les archives gardent la trace parallèlement de conflits nombreux et récurrents entre les hommes des forteresses royales et les municipalités ; il s'agissait principalement de conflits autour des exemptions des soldats et de problèmes de concurrence de pouvoir, d'autorité et de préséance dans la cité.

Le second grand volet des relations entre les citadelles et les villes relève de la problématique de l'expansion urbaine. Édifices militaires royaux, les citadelles constituaient des lieux réservés dans l'espace urbain. En d'autres termes, sauf justification particulière validée par les dirigeants des places fortes ou par les autorités royales, les populations locales et les municipalités n'avaient pas à y accéder.

Dans la pratique, il en allait autrement. En 1775, un rapport constatait qu'à Chalon « entre qui veut dans cette citadelle[19] ». Bien pire, les glacis, contrescarpes ou fossés des châteaux subissaient des empiètements de la part des populations locales : constructions de maisons, mises en culture, pâturage pour les animaux.

Ce phénomène d'empiètement fut particulièrement développé à Chalon-sur-Saône (fig. 13 et 14). Ce fut d'ailleurs la seule des trois citadelles qui ne perdura pas au delà du XVIIIe siècle. Sa destruction relève d'un processus qui débute dans les années 1760. En 1761, l'esplanade de la citadelle est cédée à la ville de Chalon qui y installe la compagnie d'arquebuse locale. Puis, en 1784, les officiers municipaux demandèrent « la suppression définitive et absolue de la citadelle[20] ». Ce fut seulement le 20 novembre 1787 que le roi autorisa la destruction de la citadelle de Chalon. Il concéda son emplacement aux États de Bourgogne. Les travaux de démolition commencèrent au début de l'année 1788 et se poursuivirent en 1789. À l'emplacement de l'édifice, on aménagea chemins, routes, aqueducs, lieux de promenades arborés et, élément essentiel, on procéda aux travaux d'installation du canal du Charollais. La citadelle fut ainsi sacrifiée au nom du développement spatial et surtout commercial de la ville.

Les autres châteaux

À côté des citadelles royales, comment les autres châteaux forts traversèrent-ils les périodes de paix aux XVIIe et XVIIIe siècle ? On relève à leur encontre un désintérêt de la haute société, à commencer par le roi. Après la Fronde, plus aucun monarque français ne dormit dans un château fort urbain. Les rois de France successifs abandonnèrent même plusieurs édifices. Louis XIII fit ainsi don de la partie du château Rivault d'Autun, qui relevait du domaine, à l'ordre des Ursulines en 1617 et Louis XIV donna le château de Saint-Gengoux aux représentants de l'église de la ville en 1678[21].

Somme toute, les souverains n'avaient plus qu'un intérêt financier pour leurs châteaux, comme en témoigne la multiplication des accensements et des engagements[22]. Des parties du château de Montbard furent accensées en 1687 et 1742, des parties de celui de Charolles et celui de Beaune au XVIIIe siècle[23]. La monarchie engagea ainsi les châteaux (ou des éléments des édifices) de Semur-en-Auxois en 1622, de Montbard à la fin des années 1680, de Montcenis aux XVIIe et XVIIIe siècles, de Pontailler-sur-Saône au XVIIIe siècle, de Charolles en 1762, l'île du château de Verdun-sur-le-Doubs

19. Lettre de Damoiseau du 6 juin 1775, SHAT, art. 8, sec. 1, Chalon, carton 1.

20. Requête de la municipalité chalonnaise aux États de Bourgogne, archives municipales de Chalon, EE 2 et ADSL, C sup 346.

21. ADCO, C 2908.

22. L'accensement correspond à un bail à cens ou rente foncière avec rétention de foi.
L'engagement peut être défini comme la cession par le roi de domaines ou de droits appartenant à la couronne, cession faite avec faculté de rachat perpétuel.

23. Montbard : ADCO, C 2576 et C 2428, f° 24. Charolles en 1752 : ADSL, C 204. Beaune : archives municipales de Beaune, carton 89, cote 36 ; ADCO, C 2135 bis, f° 90-91.

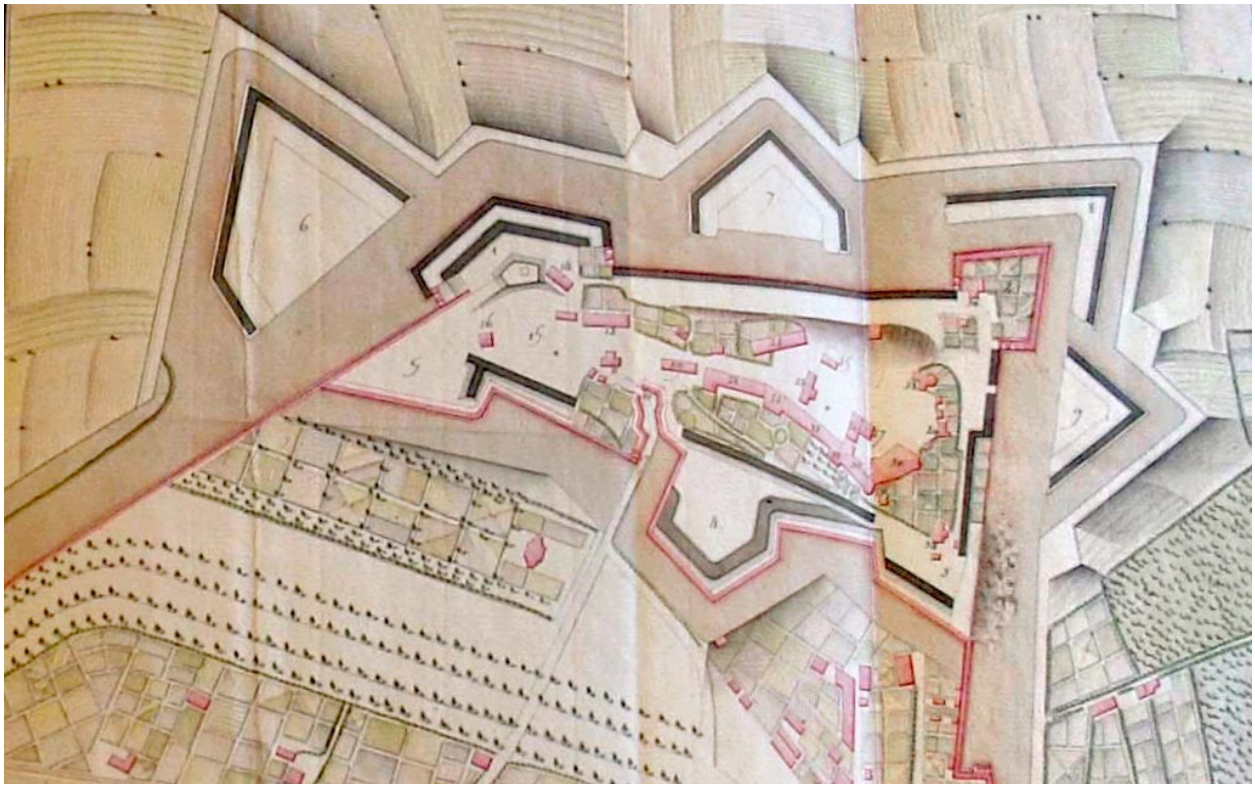

Fig. 13 : la citadelle de Chalon-sur-Saône en 1783.
Plan de la citadelle par l'ingénieur du roi en charge de la place forte, SHAT, art. 8, sec. 1, Chalon, carton 1.

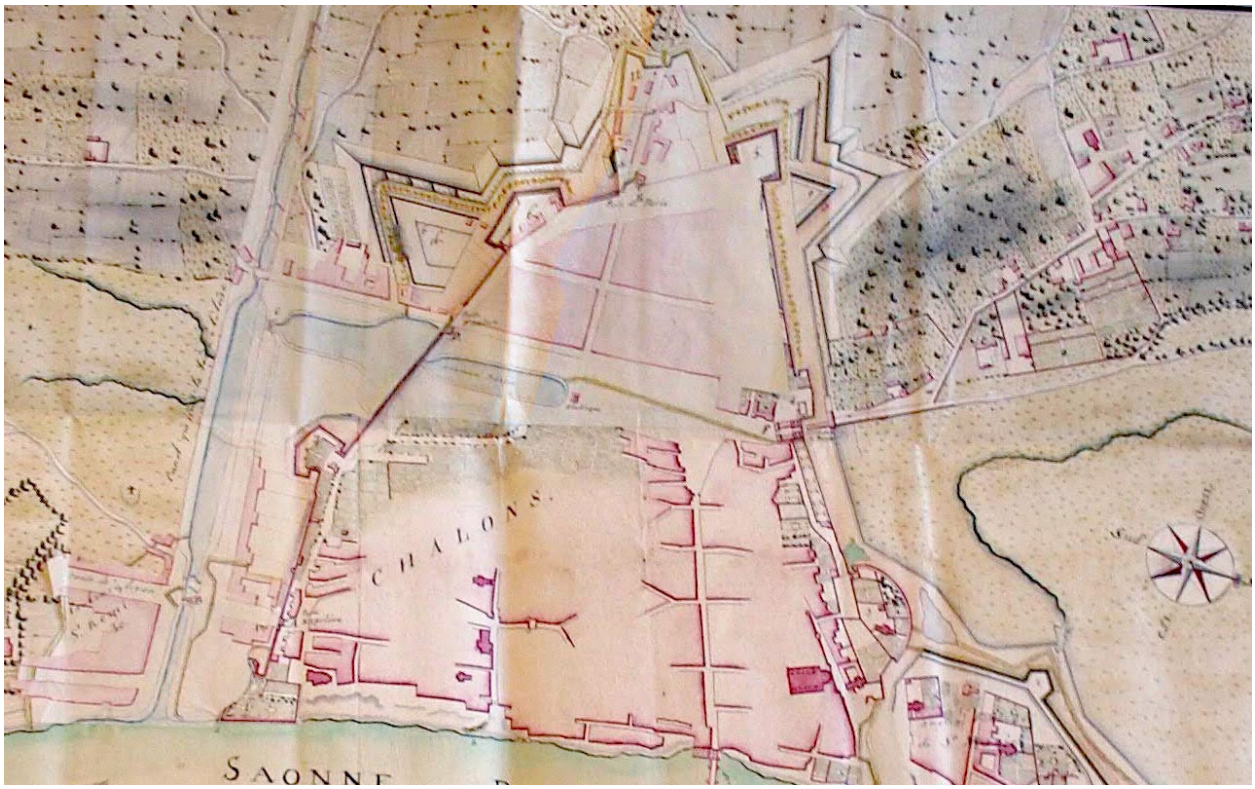

Fig. 14 : Chalon-sur-Saône en 1815.
Ancien plan de Chalon-sur-Saône avec papillotes relatives à la mise en état de défense de la place du 10 juin 1815 par le capitaine du Génie Lefaivre (photo E.J.L.)

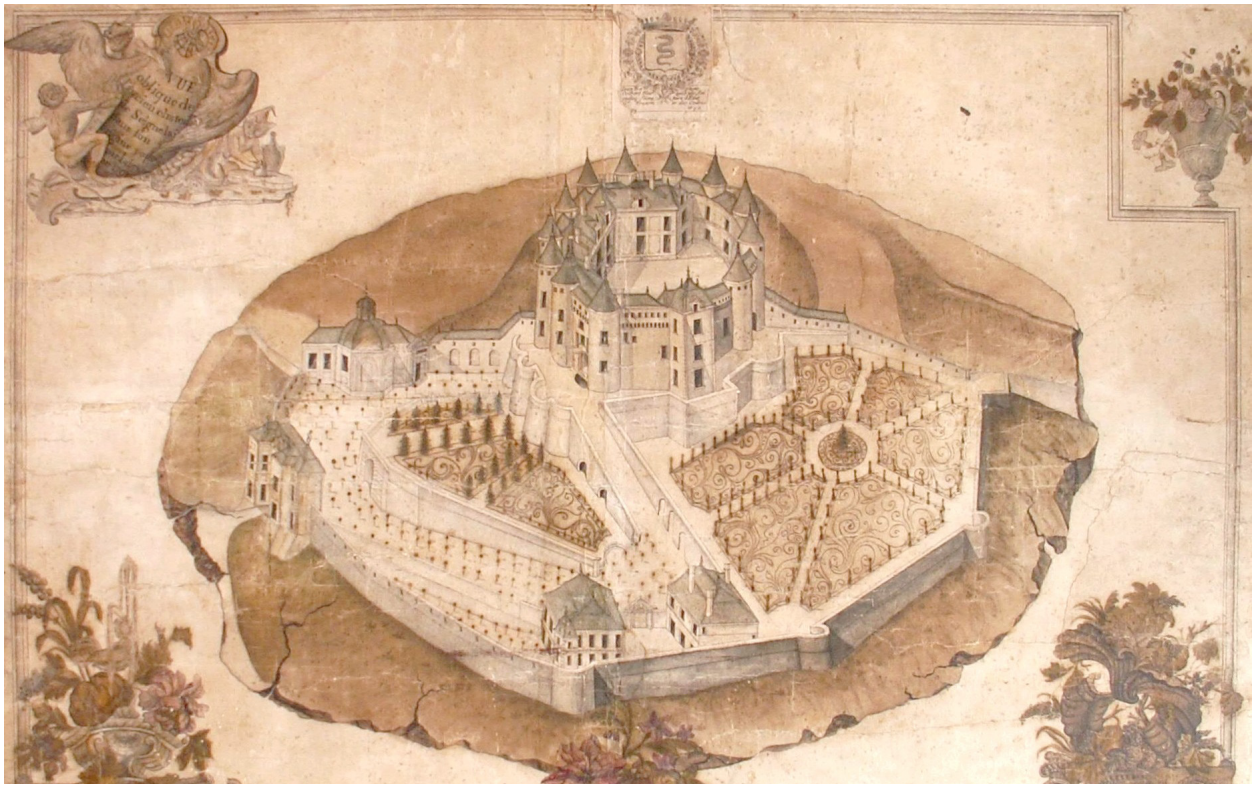

Fig. 15 : le château de Seignelay au XVIIe siècle. Copie par Labrune en 1791 de la « Vue oblique du château de Seignelay » par Van der Meulen, ADY, 1 Fi Seignelay 1 (photo E.J.L.).

en 1719 et le château de Bourbon-Lancy en 1750[24].

La monarchie délaissant ses châteaux, ses représentants sur place, les gouverneurs des forteresses, firent de même. Ils n'habitaient pas le château dont ils avaient la charge et ne s'y intéressent pas. Au final, la charge de gouverneur était essentiellement honorifique.

Les seigneurs n'avaient pas une appréhension très différente de leurs biens castraux. Ils ne les habitaient plus, préférant les châteaux ruraux. À de rares exceptions, ils ne les entretenaient plus, voire en cédaient une grande partie. À Arnay-le-Duc par exemple, le comte de Brionne permit à la municipalité d'y installer son hôtel de ville en contre-partie de l'entretien des lieux[25].

On relève quelques exceptions à ce désintérêt seigneurial. À Paray-le-Monial, en 1704, le cardinal Emmanuel-Théodose de Bouillon répara le château où il fut exilé par Louis XIV[26]. À Montbard, le célèbre Buffon détruisit une partie du château pour le réaménager en vue de ses travaux de botanique. L'exemple le plus patent reste celui de Seignelay (fig. 15) où le ministre Colbert réhabilita totalement l'édifice et ses alentours ; il fréquentait régulièrement son domaine et y accueillit même Louis XIV en 1685 pour une partie de chasse[27].

Délaissés la plupart du temps par leur propriétaire, que devinrent ces nombreux châteaux forts urbains ? De nouveaux occupants apparurent : les municipalités. Celles-ci

24. Semur-en-Auxois en 1622 : ADCO, B 1 339. Montbard en 1688 : ADCO, C 2 576. Montcenis : Lagrost (Louis), *Du château ducal de Montcenis à la « seigneurie » du Creusot (XIIe-XVIIIe siècle)*. Montceau-les-Mines : CeCab, 2009. Bourbon-Lancy en 1750 : ADCO, B 67, f° 21-23 ; B 11 035 ; C 2 162, f° 11-13. Pontailler engagé avant 1714 : ADCO, C 2 207, f° 149. Charolles en 1762 : ADSL, C 204. L'île de Verdun en 1719 : ADCO, C 3 484, f° 309.

25. ADCO, C 625.

26. Courtépée (abbé Claude), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*. s. n., 1775-1785 ; rééd. Avallon, F.E.R.N., 1967-1968, t. III, p. 54.

27. Colbert achète le château en 1657 : ADCO, *Recueil de Peincedé,* t. 3, p. 78 et 80.

y installèrent leur hôtel de ville, faisant ainsi l'économie de la construction d'un bâtiment. Ce fut le cas à Vermenton, à Arnay-le-Duc et à Semur-en-Auxois.

De plus, des fonctions régaliennes s'installèrent dans les forteresses : grenier à sel (à Semur-en-Auxois par exemple), archives (du comté à Charolles), tribunal (juge de la baronnie et auditoire à Romenay, auditoire du bailliage avec ses archives à Semur-en-Brionnais, auditoire à Cuisery) et prisons (à Romenay, Semur-en-Brionnais, Charolles, Bourbon-Lancy, Semur-en-Auxois, Pontailler-sur-Saône). Cependant, ces édifices médiévaux étaient généralement inadaptés à ces nouvelles attributions. Les archives moisissaient, les salles de justice étaient trop petites, les prisons exiguës, les conditions sanitaires des prisonniers déplorables, les évasions se multipliaient, etc.

Quelle place les châteaux occupèrent-ils dans le développement urbain en Bourgogne ? Ces édifices s'apparentaient dans certaines localités à un boulet et, à l'inverse, à un fer de lance dans d'autres. À Montréal, l'entretien de l'édifice n'était plus assuré. Aussi, la nature reprenait peu à peu ses droits, au point qu'au XVIIIe siècle un étang « baignait les pieds du château » et que ses « vapeurs occasionnaient des maladies meurtrières[28] » selon Courtépée. Même disparu, un château pouvait continuer à gêner le développement urbain. Ce fut par exemple le cas à Vitteaux. Après la démolition de l'édifice seigneurial au début des années 1630, son emplacement resta inaccessible aux habitants, formant ainsi un espace totalement vide surplombant la ville.

À l'inverse, lorsque le seigneur des lieux montrait un intérêt pour son château, celui-ci devenait un fer de lance du développement de la localité. De cette manière, à Seurre, la reconstruction du château par le seigneur Jacques Bataille de France dans les années 1770 bénéficia aussi à ses abords : aménagement le long de la Saône d'une promenade plantée d'arbres, déblaiement de l'ancien cimetière, création d'un abreuvoir, aménagement du port sur la Saône, etc. L'impact du château seigneurial est encore plus visible à Seignelay. Au-delà de la réhabilitation puis de l'entretien de l'édifice qui fournit du travail aux artisans locaux pendant plusieurs décennies, Colbert s'occupa de développer la petite ville : création d'un haras, de routes, d'une église paroissiale et établissement d'une manufacture.

Conclusion

L'histoire longue des châteaux urbains révèle en fait qu'il y a souvent une relation entre la genèse et la mort des châteaux. Quand le bourg castral est du type primaire, c'est-à-dire quand le château est à l'origine de la ville, le château s'intègre durablement au réseau urbain, et il demeure. Quand le bourg est de type secondaire, c'est-à-dire quand le château est venu se surajouter à un espace urbain préexistant, généralement, la ville finit par faire disparaître le château.

Cette constante historique a sans doute des raisons liées à l'aménagement de l'espace. Quand le château est tardif, comme à Dijon, il bloque le développement urbain, alors qu'un château primitif est souvent sur les hauteurs ou dans l'hyper-centre, ce qui nuit moins à l'accroissement de la ville. Il peut également y avoir des raisons psychologiques. Les villes ont la mémoire longue. Les dernières destructions des galeries souterraines du château de Dijon, en 1988, n'auraient pas pu être acceptées sans le ressentiment des vieilles familles dijonnaises pour « le château des gendarmes », dont chacun savait pertinemment qu'il était aussi « le château de Louis XI ».

Enfin, il y a des causes politiques. Le regroupement des villes autour des châteaux s'est fait de manière très spontanée. Au contraire, quand on bâtit un château près d'une ville, en général, c'est pour y établir un contre-pouvoir, et pour pouvoir contrôler militairement le pouvoir municipal. Et généralement, la greffe ne prend pas. Le paradigme est bien sûr la bastille parisienne, imposée de force au XIVe siècle pour surveiller la ville, et détruite avec l'ardeur et la publicité que l'on sait.

28. Courtépée, *Description générale*… t. 3, p. 624.